



Union Européenne



RÉGION
Nouvelle-
Aquitaine

*La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe
agissent ensemble pour votre avenir*

Groupe d'Action Locale Sud Gironde

APPEL À PROJET 2025

MOBILITÉS DURABLE ET SOLIDAIRE EN SUD GIRONDE

Jusqu'au 30/06/2025

- **Objectif prioritaire : Accompagner l'innovation économique locale et la consommation locale en Sud Gironde dans le respect des valeurs de l'ESS**

Programmation 2021-2027



Règlement d'intervention

Appel à projet 2025 – Mobilités durable et solidaire en Sud Gironde

- Programmation 2021-2027 du dispositif européen de Développement Local mené par les Acteurs Locaux (DLAL) en Sud Gironde
- Objectif prioritaire n°2 : Accompagner l'innovation économique locale et la consommation locale en Sud Gironde dans le respect des valeurs de l'ESS
- Fiche-action n°6 : Mobilité durable et solidaire (cf annexe 1)

Cet appel à projet est financé par le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) au titre de l'objectif spécifique 5.2. « Encourager le développement social, économique et environnemental intégré et inclusif ainsi que la culture, le patrimoine naturel, le tourisme durable et la sécurité ailleurs que dans les zones urbaines »

Calendrier de l'appel à candidature

Dépôt des demandes préalables sur la plateforme <u>Mes Démarches en Nouvelle-Aquitaine</u>	Date de début des dépôts	Date de fin des dépôts*
Période	14/03/2025 – à 00h00	30/06/2025 – à 23h59

*Les opérations achevées avant la date de dépôt d'une pré-demande sont éligibles, sauf dérogation prévue par la réglementation.

Modalité de la candidature

Le dossier de candidature est constitué des pièces suivantes :

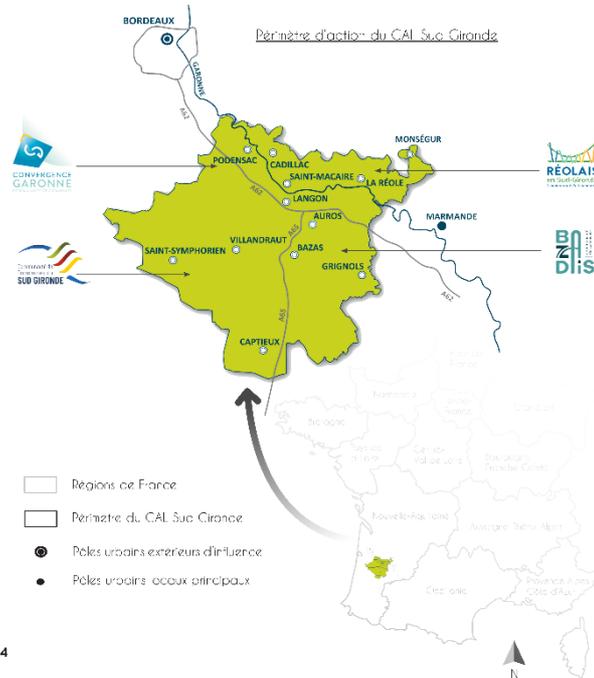
- Courrier de candidature daté et signé, adressé au Groupe d'Action Locale Sud Gironde/Pôle territorial Sud Gironde, 8 rue du canton, 33490 St Macaire
- Dépôt de la demande préalable sur le site Mes Démarches en Nouvelle-Aquitaine sur le périmètre du Groupe d'Action Locale (GAL) Sud Gironde au titre du FEDER 5.2 de l'approche territoriale
- Budget prévisionnel de l'opération
- Annexe rubrique d'analyse technique remplie (cf annexe 3)

Le dossier est à transmettre par mail à votre contact de proximité :

Votre contact de proximité
<p>Equipe des fonds européens en Sud Gironde Mail : leader@polesudgironde.fr – Tel : 0677877640 Pôle territorial Sud Gironde : 8 rue du Canton, 33490 Saint Macaire</p>

Contexte de l'appel à projet

La stratégie européenne de développement local menée par les acteurs locaux 2021-2027 vise à répondre à quatre objectifs prioritaires : bien vivre ensemble, accompagner l'innovation économique locale et la consommation locale dans le respect des valeurs de l'ESS, l'accélération de la transition écologique du territoire et la mise en réseau des acteurs sur le périmètre des quatre communautés de communes Convergence Garonne, Réolais en Sud Gironde, Bazadais et Sud Gironde.



Situé au sud-est de Bordeaux, au carrefour entre les Landes et le Lot-et-Garonne, le Sud Gironde est un territoire peu dense de 135 000 habitants sur un périmètre représentant 20% du département de la Gironde. Sous l'influence des dynamiques socio-économiques de son pôle urbain principal (Métropole bordelaise), il connaît un processus d'urbanisation de son territoire et d'augmentation démographique constante. L'arc ferroviaire et autoroutier dans son quart Nord permet de relier efficacement la métropole bordelaise aux pôles urbains sud girondins (Podensac- Cadillac, la sous-préfecture Langon, La Réole) concentrés historiquement aux abords de la Garonne. Le pôle urbain de Bazas, situé dans le quart Est du territoire, est relié efficacement par l'autoroute. Malgré l'existence de solutions de transport collectif (train Bordeaux-La Réole, bus régional, transport collectif à la demande,

covoiturage, etc) sur le territoire, la dépendance à la voiture reste prédominante pour s'affranchir des contraintes horaires et liées aux lieux de desserte, pénalisant ainsi les populations précarisées non équipées d'un véhicule personnel. Dans le contexte de lutte contre le réchauffement climatique et les inégalités socio-économiques, les mobilités durables et solidaires s'imposent comme une alternative incontournable à mettre au service d'un développement local durable.

Que signifie mobilité durable et solidaire en milieu rural et comment en garantir les conditions de sa mise en place ? Intermodalité, modes de déplacement doux, transport collectif, tarification solidaire, réseaux d'usagers, etc : l'appel à projet vise à soutenir l'émergence d'initiatives favorisant la structuration d'une mobilité durable et solidaire sur le territoire, en réponse aux enjeux d'une innovation économique et d'une consommation locales dans le respect des valeurs de l'économie sociale et solidaire et de transition écologique du territoire.

D'après l'Ademe dans leur ouvrage *Changer les comportements, faire évoluer les pratiques sociales vers plus de durabilité - L'apport des sciences humaines et sociales pour comprendre et agir* (Ademe, 2016), « *le changement de comportement et, plus largement, l'évolution des modes de vie, sont devenus des enjeux clés de la transition écologique* », c'est afin de répondre à ce défi que nous avons fait le choix, suite aux processus de concertations, d'aborder les transitions au niveau local, par et avec les acteurs. Les déterminants du changement de comportement sont individuels mais surtout collectif. En effet, l'individu est aidé dans son action par les réalités économiques, sociales, sociétales et matérielles. L'Ademe souligne qu'il est « *est crucial que les évolutions de comportement ciblées soient matériellement rendues possibles, et que les produits et les aménagements nécessaires existent* ».

Définitions

- **Mobilité durable** : Un mode de déplacement propre ou peu polluant
- **Mobilité solidaire** : Un mode de déplacement répondant à des objectifs d'inclusion sociale

Typologies d'actions soutenues

- **Typologie 1** : Ingénierie interne/externe/d'amorçage, étude et diagnostic préalable à un projet de développement et de structuration des mobilités durables et solidaires (étude sur l'intermodalité, plan de déplacement, plan de stationnement pour report modal, étude des profils socioéconomiques des usagers pour développer une offre de transport solidaire, etc).
- **Typologie 2** : Actions, services et outils de communication (y compris de signalétique), en faveur d'une mobilité durable et solidaire sur le territoire ; Animation des réseaux d'acteurs locaux et des usagers en vue de coordonner, organiser et structurer une mobilité durable et solidaire sur le territoire répondant aux enjeux quotidiens d'accès à l'emploi, à la formation, aux services, aux soins, aux commerces, aux loisirs, etc, des usagers.
- **Typologie 3** : Aménagement et équipements d'aires multimodales, aménagement et équipement en faveur des mobilités durables et solidaires, contribuant à proposer des solutions innovantes aux usagers et visiteurs sur le territoire.

Intensité de l'aide

Le fonds européen mobilisé est le Fonds Européen de Développement Régional FEDER au titre de l'objectif spécifique 5.2. Développement local des et le budget alloué à cet appel à projet par le GAL Sud Gironde est de **358 056 €*.**

**En réponse à un enjeu fort de développement, structuration et promotion d'une mobilité durable et solidaire au niveau local, l'enveloppe globale pourra être abondée en fonction de la qualité des projets étudiés, dans la limite des dispositions réglementaires européennes et nationales.*

Le plafond d'aide FEDER par projet sélectionné par le GAL Sud Gironde sera :

Typologie	Plafond d'aide FEDER 5.2.
Typologie 1	50 000 €
Typologie 2	100 000 €
Typologie 3	50 000 €

Critères d'éligibilité

- **Réalisation de l'opération** : Durée de vie du programme FEDER 2021-2027 (du 01/01/2021 au 31/12/2027)
- **Localisation** : Projet localisé sur le périmètre du GAL
- **Cohérence avec les schémas directeurs** : Le projet est en cohérence avec les schémas locaux existants
- **Ligne de partage** : FA 9 « ingénierie thématique » à l'échelle de tout le territoire du Sud Gironde
- **Plancher** : Double plancher de 25 000 € de dépenses éligibles sur l'opération présentée et de 15 000 € d'aide FEDER prévisionnelle après instruction de la demande d'aide. Les montants planchers s'appliquent uniquement à l'instruction de la demande d'aide
- **Taux d'aide européenne** : Jusqu'à 80% dans la limite des dispositions réglementaires européennes et nationales.
- **Taux d'aide publique** : 100% sous réserve d'un régime d'aide d'état et le cas échéant de la réglementation nationale applicable.
- **Bénéficiaires Inéligibles** : Société Civile Immobilière (SCI), particulier (personne physique sans numéro de SIRET) agissant à titre personnel et privé en dehors de toute activité professionnelle. Hormis les bénéficiaires précisés dans la rubrique « bénéficiaires inéligibles », sont éligibles tous les bénéficiaires dans le respect de la réglementation européenne, nationale et régionale.
- **Dépenses inéligibles** : Dépenses d'auto-construction et contributions en nature ; Dépenses relatives à l'acquisition foncière bâtie et non bâtie ; Dépenses d'infrastructures cyclables (voies imperméables et espaces de stationnement)

Etude et modalité de sélection

Seuls les dossiers complets reçus avant l'échéance seront étudiés par l'équipe technique. Pour les dossiers complets et éligibles, les porteu.r.se.s de projet bénéficieront d'une présentation en comité d'opportunité, par ordre de dépôt de leur demande préalable sur la plateforme Mes Démarches en Nouvelle-Aquitaine. La présentation en comité dure 10 à 20mn, répartie comme ci-suit : présentation du projet par le.la porteu.r.se de projet (5/10 min) avec l'appui d'un support imagé (max 10 diapos) puis un temps de questions – réponses (5/10 mn). Après la présentation du projet, les membres du comité délibèrent pour émettre un avis favorable (≥ 18 pts), défavorable (≤ 12 pts) ou d'ajournement ($18 \text{ pts} > \text{total} > 12 \text{pts}$). Les projets sont évalués sur la base d'une grille de notation composée de 32 critères sur 35 points (cf. annexe 2).

Les projets ayant bénéficié d'un avis favorable du comité pourront procéder au dépôt de leur demande d'aide qui sera soumis à instruction par l'Autorité de Gestion. Les projets instruits favorablement seront sélectionnés en programmation dans la limite de l'enveloppe disponible. En réponse à un enjeu fort de développement, structuration et promotion d'une mobilité durable et solidaire au niveau local, l'**enveloppe globale pourra être abondée** en fonction du nombre et de la qualité des projets étudiés et sélectionnés à l'opportunité, dans la limite des dispositions réglementaires européennes et nationales en vigueur.

Liens ressources

- **Présentation du Groupe d'Action Locale Sud Gironde**, chargé de la mise en œuvre du dispositif européen de Développement Local mené par les Acteurs locaux 2021-2027 : <https://gal-sud-gironde.webador.fr/>
- **Création du profil pour le dépôt de la demande préalable** : <https://mes-demarches.nouvelle-aquitaine.fr/craPortailFO/>
- Après création du profil, ouverture du lien d'**activation d'un lien de dépôt d'une demande préalable** : <https://www.europe-en-nouvelle-aquitaine.eu/fr/le-depot-de-mon-dossier.html> **Rubrique** : J'ai un projet > Le Dépôt de mon dossier > Au titre de l'approche territoriale FEDER/FEADER-LEADER 2021/2023-2027 > Demande de financement > Déposer mon dossier > Sur la fenêtre pop-up nouvelle demande, Cliquez ici pour déposer une nouvelle demande
- **Téléchargement du guide d'aide à la saisie informatique** : <https://www.europe-en-nouvelle-aquitaine.eu/sites/default/files/2023-05/GuideMDNAPorteurATerr.pdf>

Contact : leader@polesudgironde.fr – Tel : 06 77 87 76 40

RETROUVEZ-NOUS SUR NOS RÉSEAUX SOCIAUX



@galsudgironde

Annexe 1 : Fiche action n°6 – Mobilité durable et solidaire

Fiche-action n°6 – Mobilité durable et solidaire	
Objectif prioritaire 2 :	Accompagner l'innovation économique locale et la consommation locale en Sud Gironde, dans le respect des valeurs de l'ESS
Fonds mobilisé et montant	Fonds mobilisé : FEDER Montant : 358 056€
Typologies d'actions de l'OS5 qui seront actionnées, à titre indicatif	OS 5.2.1 : Une ingénierie renforcée dans les territoires OS 5.2.2 : Attractivité durables des territoires – accès aux services OS 5.2.3 : Soutien aux dynamiques d'innovation et reconversion territoriales
Version consolidée	FEDER : 01/01/2021
Indicateur(s) de réalisation associé(s)	Indicateur(s) de réalisation et de résultat associé(s) : Les indicateurs sont renseignés par l'AGR à l'échelle des programmes et par le GAL à l'échelle de la stratégie :
Indicateur(s) de résultat associé(s)	A l'échelle des programmes : il s'agit des indicateurs de réalisation et de résultat tels que prévus dans le programme régional et dans le PSN (ex : création d'emploi). A l'échelle de la stratégie du GAL : pas d'indicateur
Descriptif synthétique du contenu et objectif(s) prioritaire(s) en lien avec la stratégie	La stratégie du territoire interviendra dans la réponse aux besoins et services fondamentaux aux habitants, spécifiquement dans le secteur de la mobilité. Cette fiche-action accompagnera les actions de promotion d'une mobilité durable du quotidien favorisant l'intermodalité, les modes de déplacements doux, le développement d'une mobilité décarbonée ou encore des projets qui s'inscrivent dans une démarche de report modal des voyageurs et marchandises vers des modes de transport moins émetteurs. Le territoire souhaite soutenir des initiatives innovantes et alternatives à la voiture individuelle favorisant une mobilité durable et solidaire par l'émergence de nouveaux services (plateforme de mobilité solidaire, autopartage, covoiturage, développement du vélo-cargo ...). Dans le secteur touristique et des loisirs, le territoire souhaite accompagner le développement des mobilités douces et durables.
Types d'actions soutenues	Types d'actions soutenues détaillées dans le cadre de l'AAP. - Exemples : pôles multimodaux, plateformes de mobilité solidaire, développement du vélo logistique, aménagement de services cycliques...
Bénéficiaires éligibles	Hormis les bénéficiaires précisés dans la rubrique « inéligibilités », sont éligibles tous les bénéficiaires dans le respect de la réglementation européenne, nationale et régionale.
Conditions d'éligibilité	Sans objet.
Coûts éligibles	Hormis les coûts précisés dans la rubrique « inéligibilités », sont éligibles tous les coûts dans le respect de la réglementation européenne, nationale et régionale.

Inéligibilités	<p><u>Bénéficiaires inéligibles :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Société Civile Immobilière (SCI) - Particulier (personne physique sans numéro de SIRET) agissant à titre personnel et privé en dehors de toute activité professionnelle - Agriculteurs dans le cadre de leur seule activité agricole <p><u>Dépenses inéligibles :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Dépenses d'auto-construction et les contributions en nature - Dépenses relatives à l'acquisition foncière bâtie et non bâtie - Dépenses d'infrastructures cyclables (voies imperméables et espaces de stationnement)
Eligibilité temporelle des dépenses	<p><u>1er janvier 2021</u></p> <p>Les dépenses présentées doivent respecter la réglementation européenne et nationale des aides d'Etat. Tout commencement d'exécution avant le dépôt de la DA est susceptible de rendre tout ou partie du projet inéligible.</p>
Lignes de partage avec les autres dispositifs	<p>Le GAL ne pourra pas mobiliser son enveloppe LEADER et FEDER OS5 pour des typologies d'actions éligibles à d'autres dispositifs du Plan Stratégique Régional, du FEAMPA (hors OS 3.1), ou du programme régional FEDER-FSE+ (hors OS5).</p> <p><u>OS 2.8 :</u> Favoriser une mobilité urbaine multimodale durable, dans le cadre de la transition vers une économie à zéro émission nette de carbone (pour les Communautés Agglomérations).</p> <p>Ligne de partage entre fiches-actions :</p> <p><u>FA 9 :</u> l'ingénierie d'amorçage et de gestion du projet est financée directement par la FA concernée, seule l'ingénierie thématique à l'échelle de tout le territoire du Sud Gironde peut être financée par la FA 9.</p>
Principes / Modalités de sélection	Les modalités et principes de sélection seront définis par la GAL selon les conditions prévues dans son règlement intérieur.
Fonctionnement du dispositif	Fonctionnement par Appel à projets.
Taux max. d'aide publique	Taux maximum d'aide publique : 100%, sous réserve d'un régime d'aide d'état et le cas échéant de la réglementation nationale en applicable.
Taux d'aide	Taux d'aide maximum : jusqu'à 100%. Dans la limite des dispositions réglementaires européennes et nationales.
Type de soutien	Subvention.
Planchers	Double plancher de 25 000 € de dépenses éligibles sur l'opération présentée et de 15 000 € d'aide FEDER prévisionnelle après instruction de la demande d'aide. Les montants planchers s'appliquent uniquement à l'instruction de la demande d'aide.
Plafonds d'aide FEDER par projet	Plafonds détaillés dans le cadre de l'AAP.
Modalités de versement	Avances, acomptes et soldes selon les règles imposées par chaque fonds
Recours à des OCS (Options de Coûts Simplifiés)	Voir réglementation en cours pour les fonds européens FEDER et FEADER.
Réglementation aides d'Etat	La réglementation des aides d'Etat est applicable en fonction des projets
Eligibilité géographique	Voir critères d'éligibilité du FEDER.
Contribution à la mise en œuvre des ambitions de la feuille de route régionale NéoTerra dédiée à la transition énergétique et écologique	<p>Ambition 4 – défi 1 : Peser sur les choix de mode de transports des voyageurs, lutter contre l'autosolisme</p> <p>Ambition 4 – défi 3 : Accompagner le développement de motorisations alternatives</p>

Annexe 2 : Grille d'évaluation et de notation de l'AAP Mobilités durable et solidaire du GAL Sud Gironde



Evaluation du projet à l'opportunité - Grille AAP mobilité durable et solidaire

A - Critères d'éligibilité

Le GAL veille à l'éligibilité des projets candidats. L'ensemble des critères d'éligibilité doit être impérativement validé avant de passer en phase de notation du projet (un seul "non" est éliminatoire).

- Adéquation avec la stratégie locale 2021 - 2027 : **FA n°6 - AAP Mobilité durable et solidaire**
- Périmètre du projet sur/concerne le territoire du GAL
- Temporalité du projet compatible avec la programmation 2021 - 2027
- Type de bénéficiaire éligible à la FA (statut...)
- Type de dépense éligible à la FA (action éligible...)
- **Cohérence avec les schémas directeurs locaux**

Oui	Non
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
OUI	NON

>> LE PROJET EST-IL ELIGIBLE ?

B - Critères de notation

Une fois que le GAL s'est assuré de l'éligibilité du projet, il procède à son analyse selon des critères cumulatifs, pondérés de 0 pt à 2 pts. La somme de ces critères permet d'obtenir une note finale : pour un total supérieur ou égal à 18 pts, le GAL rend un avis d'opportunité favorable ; pour un total compris entre 13 pts et 17 pts, le GAL rend un avis d'ajournement en invitant le porteur à modifier son projet avant de bénéficier d'un nouveau passage en opportunité ; pour un total inférieur ou égal à 12 pts, le GAL rend un avis défavorable.

Modèle économique du projet

- 1- Les besoins & enjeux sont clairement définis
- 2- L'offre de produit ou service est clairement définie
- 3- Les cibles directes et indirectes (client ou bénéficiaire) sont clairement définies
- 4- Les moyens matériels et ressources en matière première sont clairement définis
- 5- Les moyens humains sont clairement définis
- 6- Les sources de revenus (vente, subvention...) sont clairement définies
- 7- Les partenaires stratégiques sont clairement définis
- 8- Les acteurs et offres concurrentiels sont clairement définis
- 9- Les canaux de distribution et communication sont clairement définis
- 10- Le cycle de vie du projet est clairement défini

Oui	Non
<input type="checkbox"/> +1 pt	<input type="checkbox"/> 0 pt
<input type="checkbox"/> +1 pt	<input type="checkbox"/> 0 pt
<input type="checkbox"/> +1 pt	<input type="checkbox"/> 0 pt
<input type="checkbox"/> +1 pt	<input type="checkbox"/> 0 pt
<input type="checkbox"/> +1 pt	<input type="checkbox"/> 0 pt
<input type="checkbox"/> +1 pt	<input type="checkbox"/> 0 pt
<input type="checkbox"/> +1 pt	<input type="checkbox"/> 0 pt
<input type="checkbox"/> +1 pt	<input type="checkbox"/> 0 pt
<input type="checkbox"/> +1 pt	<input type="checkbox"/> 0 pt
<input type="checkbox"/> +1 pt	<input type="checkbox"/> 0 pt

Impact social du projet

- 11- Le projet permet la formation et le développement de compétence des personnels
- 12- Le projet permet l'implication des salariés dans la prise de décision
- 13- Le projet permet l'intégration des personnes PMR/handicap/seniors

Oui	Non
<input type="checkbox"/> +1 pt	<input type="checkbox"/> 0 pt
<input type="checkbox"/> +1 pt	<input type="checkbox"/> 0 pt
<input type="checkbox"/> +1 pt	<input type="checkbox"/> 0 pt

Contribution du projet aux objectifs de développement durable du territoire

- 14- Le projet contribue à l'engagement citoyen en faveur des transitions écologiques
- 15- Le projet contribue au développement de l'offre locale ou des circuits courts
- 16- Le projet contribue au développement des mobilités douces
- 17- Le projet contribue à la réduction ou valorisation des déchets
- 18- Le projet contribue à la préservation des ressources naturelles, de l'eau, de la biodiversité
- 19- Le projet contribue à la sobriété énergétique ou production d'énergie décarbonée
- 20- Le projet contribue à une approche globale et transversale de toutes les santé
- 21- Le projet contribue à une préservation des infrastructures existantes

Oui	Non
<input type="checkbox"/> +1 pt	<input type="checkbox"/> 0 pt
<input type="checkbox"/> +1 pt	<input type="checkbox"/> 0 pt
<input type="checkbox"/> +1 pt	<input type="checkbox"/> 0 pt
<input type="checkbox"/> +1 pt	<input type="checkbox"/> 0 pt
<input type="checkbox"/> +1 pt	<input type="checkbox"/> 0 pt
<input type="checkbox"/> +1 pt	<input type="checkbox"/> 0 pt
<input type="checkbox"/> +1 pt	<input type="checkbox"/> 0 pt
<input type="checkbox"/> +1 pt	<input type="checkbox"/> 0 pt

Exemplarité du projet

- 22- Le projet est inscrit dans une démarche de certification, labellisation ou agrément
- 23- Le projet est intégré à des réseaux d'acteurs constitués
- 24- Le porteur de projet crée ou anime un réseau d'acteurs sur le territoire
- 25- Le projet fait l'objet d'une communication soutenue au-delà du territoire concerné
- 26- Le projet permet le maintien d'emplois directs
- 27- Le projet permet la création d'emplois directs
- 28- Le projet permet l'amélioration d'une offre existante sur le territoire
- 29- Le projet développe une offre nouvelle sur le territoire
- 30- Le projet développe une innovation pilote sur le territoire
- 31- Le porteur de projet a mis en place une évaluation environnementale ou un bilan carbone
- 32- Le porteur de projet a suivi un parcours d'accompagnement (1er Pas, Ateliers de la création...)

Oui	Non
<input type="checkbox"/> +1 pt	<input type="checkbox"/> 0 pt
<input type="checkbox"/> +1 pt	<input type="checkbox"/> 0 pt
<input type="checkbox"/> +2 pts	<input type="checkbox"/> 0 pt
<input type="checkbox"/> +1 pt	<input type="checkbox"/> 0 pt
<input type="checkbox"/> +1 pt	<input type="checkbox"/> 0 pt
<input type="checkbox"/> +2 pts	<input type="checkbox"/> 0 pt
<input type="checkbox"/> +1 pt	<input type="checkbox"/> 0 pt
<input type="checkbox"/> +1 pt	<input type="checkbox"/> 0 pt
<input type="checkbox"/> +1 pt	<input type="checkbox"/> 0 pt
<input type="checkbox"/> +2 pts	<input type="checkbox"/> 0 pt
<input type="checkbox"/> +1 pt	<input type="checkbox"/> 0 pt
<input type="checkbox"/> +1 pt	<input type="checkbox"/> 0 pt

>> QUEL EST LE TOTAL DE POINTS OBTENUS PAR LE PROJET ?

/35

Après notation du projet sur la base des 30 critères définis, le GAL rend un avis :

AVIS FAVORABLE

Total ≥ 18 pts

AVIS D'AJOURNEMENT

18 pts > total > 12 pts

AVIS DEFAVORABLE

12 pts ≥ total



Annexe 3 : Fiche analyse technique à remplir

1. Modèle économique du projet (10 critères)

Quels sont les besoins et enjeux ? à compléter

Quelle est l'offre de produit ou service ? à compléter

Quels sont les cibles directes et indirectes, les clients, les bénéficiaires ? à compléter

Quels sont les moyens matériels et ressources en matière première ? à compléter

Quels sont les moyens humains ? à compléter

Quelles sont les sources de revenus (vente, subvention...) ? à compléter

Quels sont les partenaires stratégiques ? à compléter

Quels sont les acteurs et offres concurrent.e.s ? à compléter

Quels sont les canaux de distribution et communication ? à compléter

Quel est le cycle de vie du projet ? à compléter

2. Impact social du projet (3 critères)

Le projet permet-il la formation et le développement de compétence des personnels ? à compléter

Le projet permet-il l'implication des salariés dans la prise de décision ? à compléter

Le projet permet-il l'intégration des personnes PMR/handicap/seniors ? à compléter

3. Contribution aux objectifs de développement durable des territoires (8 critères)

Le projet contribue-t-il à l'engagement citoyen en faveur des transitions écologiques ? à compléter

Le projet contribue-t-il au développement de l'offre locale ou des circuits courts ? à compléter

Le projet contribue-t-il au développement des mobilités douces ? à compléter

Le projet contribue-t-il à la réduction ou valorisation des déchets ? à compléter

Le projet contribue-t-il à la préservation des ressources naturelles, de l'eau, de la biodiversité ? à compléter

Le projet contribue-t-il à la sobriété énergétique ou production d'énergie décarbonée ? à compléter

Le projet contribue-t-il à une approche globale et transversale de toutes les santés ? à compléter

Le projet contribue-t-il à une préservation des infrastructures existantes ? à compléter

4. Exemplarité du projet (11 critères)

Le projet est-il inscrit dans une démarche de certification, labellisation ou agrément ? à compléter

Le projet est-il intégré à des réseaux d'acteurs constitués ? à compléter

Le porteur de projet crée ou anime un réseau d'acteurs sur le territoire ? à compléter

Le projet fait-il l'objet d'une communication soutenue au-delà du territoire concerné ? à compléter

Le projet permet-il le maintien d'emplois directs ? à compléter

Le projet permet-il la création d'emplois directs ? à compléter

Le projet permet-il l'amélioration d'une offre existante sur le territoire ? à compléter

Le projet développe-t-il une offre nouvelle sur le territoire ? à compléter

Le projet développe-t-il une innovation pilote sur le territoire ? à compléter

Le porteur de projet a-t-il mis en place une évaluation environnementale ou un bilan carbone - GES ? à compléter

Le porteur de projet a-t-il suivi un parcours d'accompagnement (1er Pas, Ateliers de la création...) ? à compléter